

Sézanne, le 3 décembre 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister au Conseil Municipal qui aura lieu **dans la salle d'animation de la Médiathèque de l'Ancien Collège** (accès par la rue du Capitaine Faucon – sur la terrasse) **le jeudi 9 décembre 2021 à 19 h.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.



Le Maire,

Sacha HEWAK

ORDRE DU JOUR

- Informations générales
- Compte rendu de décisions du Maire
- Modification de la composition des commissions municipales
- Désignation de représentants au sein de diverses instances
- Fixation de l'indemnité d'Adjoint de M. Thuillier
- Dérogations dominicales pour les commerces
- Modalités d'accomplissement du temps de travail du personnel
- Contrat d'assurance des risques statutaires : signature d'une convention et acceptation des garanties
- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Marne
- Dispositif d'aides pour des travaux réalisés par des propriétaires privés dans le périmètre de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) : avenant au règlement
- Exercice du droit de préférence sur des parcelles boisées
- Vente d'un bien immobilier
- Vente de parcelles
- Constitution d'une photothèque : demande de soutien Leader
- Signature de convention avec Séz'Amap et Séz'aide
- Subventions exceptionnelles
- Avance sur subvention à valoir en 2022
- Virement de crédits
- Dépenses d'investissement – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2022
- Garantie d'emprunt
- Tarifs municipaux 2022
- Lotissement des Tuileries : lancement de la consultation pour le choix d'un aménageur

La Ville de Sézanne est labellisée